

**OIC/4-ICLM/2018/DECLARATION**

**DECLARATION DE JEDDAH  
ADOPTÉE PAR LA  
4<sup>ème</sup> CONFERENCE ISLAMIQUE DES MINISTRES DU TRAVAIL**

**JEDDAH, ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE**

**21-22 FEVRIER 2018  
(5-6 JUMADA AL-AKHIRAH 1439H)**

**DÉCLARATION DE JEDDAH**  
**ADOPTÉE PAR LA QUATRIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE DES**  
**MINISTRES DU TRAVAIL**

**Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite**

**21-22 février 2018 (5-6 Jumada Al-Akhirah 1439H)**

***ADOPTER UNE STRATÉGIE COMMUNE POUR LA PROMOTION DE LA MAIN-D'OEUVRE***

1. Nous, ministres du Travail et de l'Emploi des Etats membres de l'OCI, réunis à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 21-22 février 2018, à l'occasion de la Quatrième Conférence Islamique des Ministres du Travail, pour délibérer sur les politiques du travail et de l'emploi et des stratégies à adopter pour relever les défis qui se posent à nos pays dans ce domaine :
2. Nous reconnaissons que l'emploi est crucial pour le bien-être des individus et pour la croissance économique. En conséquence, la promotion de la création d'emplois, la prise en compte des conséquences économiques et sociales du chômage, du sous-emploi et la prévention de l'exclusion sociale sont une priorité pour tous nos pays ;
3. Nous reconnaissons l'importance de l'investissement dans les ressources humaines en tant que locomotive de la productivité, de la croissance économique, de l'amélioration du bien-être général et d'une plus grande cohésion sociale. Par conséquent, nous nous engageons à intensifier nos efforts pour développer les compétences requises pour le marché du travail et pour la vie de tous les jours, et pour renforcer le lien de causalité entre l'enseignement et l'emploi ;
4. Nous reconnaissons également que la promotion de meilleures opportunités d'emploi pour les groupes vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, reste un objectif clé de l'OCI et fait partie intégrante de notre agenda de développement. À cette fin, nous renouvelons notre engagement à mettre en œuvre une stratégie globale incluant des politiques conçues pour faciliter la

- transition de l'école au travail, multiplier les opportunités d'emploi et d'apprentissage de qualité et promouvoir l'employabilité, l'égalité des chances et l'entrepreneuriat ;
5. Nous exprimons nos préoccupations au sujet du taux de chômage qui prévaut dans les États membres de l'OCI, et qui a atteint les 7,4% en moyenne en 2016, un ratio considérablement plus élevé que la moyenne mondiale, les jeunes et les femmes étant les catégories les plus touchées par le chômage. À cet égard, nous convenons de redoubler d'efforts pour créer des emplois productifs et de qualité pour tous, qui contribueront davantage à réduire le chômage et à améliorer le bien-être général;
  6. Nous considérons le renforcement de la coordination et de la coopération entre les Etats membres de l'OCI dans les domaines du travail, de l'emploi et de la protection sociale, et l'échange d'expériences et d'informations sur les problématiques pertinentes au travail et à l'emploi, comme une importante avancée dans notre coopération à long terme au service et au bénéfice de nos peuples ;
  7. Nous sommes résolus à partager et échanger nos expériences et meilleures pratiques en matière d'emploi, de travail et de protection sociale afin de trouver des solutions globales et efficaces pour lutter contre le chômage par la création d'emplois, la productivité du travail et l'emploi des jeunes et des femmes dans nos pays ;
  8. Nous reconnaissons l'importance de la mise en œuvre du Cadre de coopération de l'OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale, y compris son programme exécutif, au sein des Etats membres de l'OCI. Par conséquent, nous sommes déterminés à mettre davantage l'accent sur l'accélération de la mise en œuvre de programmes concrets tels que la santé et la sécurité sur le lieu de travail; la création d'un Observatoire de la main-d'œuvre et de la formation professionnelle de l'OCI; la protection juridique des employés et la législation du marché du travail; la protection et la sécurité sociale des travailleurs; et l'échange de connaissances et de meilleures pratiques sur les questions liées au travail ;
  9. Nous saluons l'inclusion des objectifs liés au travail et à l'emploi dans le Programme d'Action OCI-2025, qui a été adopté par la 13ème Conférence Islamique au Sommet, tenue à Istanbul, en République de Turquie, les 14 et 15 avril 2016. Nous soutenons fermement ces objectifs qui reflètent les priorités de nos gouvernements dans le domaine du travail et de la protection

- sociale, et nous convenons de prendre les mesures qui s'imposent pour atteindre ces objectifs, en tenant compte des différentes réalités nationales, des capacités et des niveaux de développement et en respectant les politiques et priorités nationales ;
10. Nous prenons acte des efforts déployés à ce jour pour la création du Centre du travail de l'OCI, qui est une nouvelle institution spécialisée de l'OCI dont le siège est à Bakou, en Azerbaïdjan. Par conséquent, nous recommandons à nos Gouvernements d'adhérer au Statut du Centre du travail de l'OCI dans les meilleurs délais afin de permettre le démarrage rapide et l'entrée en activité de ce Centre ;
  11. Nous nous félicitons de l'élaboration de stratégie du marché du travail de l'OCI; de l'accord de l'OCI sur la reconnaissance mutuelle (ARM) de la main-d'œuvre qualifiée; et de l'accord bilatéral recommandé par l'OCI sur l'échange de main-d'œuvre, visant à renforcer la coopération intra-OCI dans les domaines du travail, de l'emploi et de la protection sociale ;
  12. Nous convenons de prendre des mesures supplémentaires, le cas échéant, pour mettre en œuvre ces trois instruments, qui offrent potentiellement de forts dividendes pour atteindre les objectifs de croissance socio-économique et d'emploi de nos pays et faciliter la mobilité des travailleurs dans la région de l'OCI, dans un esprit de solidarité islamique et de collaboration ;
  13. Nous exprimons notre profonde gratitude au Serviteur des Deux Saintes Mosquées, Sa Majesté le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saud, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple saoudiens pour l'excellente organisation et le succès de la Quatrième Conférence Islamique des Ministres du Travail, et prenons en même temps l'engagement d'œuvrer résolument à la mise en œuvre des résolutions issues de cette conférence de manière efficace et opportune.

**Adoptée à Djeddah, le 22 février 2018 (6 Jomada Al-Akhirah 1439 H)**